

Direction départementale des territoires et de la mer Service eau, risques et nature

Liberté Égalité Fraternité

> Affaire suivie par : Emilie PAULET Téléphone : 04 34 46 62 31 Mél : emilie.paulet@herault.gouv.fr

Montpellier, le 1 7 JAN. 2023

Avis de la MISEN « eau » sur le contrat de rivière 2020-2024 Orb-Libron Phase 2 document contractuel 2023-2024 version 13 janvier 2023

Séance MISEN du 16 janvier 2023

Présents	Emmanuel Ricodeau (OFB), Corinne Figueras (DDTM34), Laurent Baccou (DDTM34), Pascale Fiévet (DDTM34), Emilie Paulet (DDTM34), Anne Courseille (Agence de l'eau), Corinne Dubois (ARS), Pierre Vinches (DREAL/DE), Florian Varrieras (DREAL/UID30-34), Aurélie Bravin (DRAAF)
Excusés	

1. Rappel du contexte

Il s'agit de la seconde phase du quatrième contrat de rivière du bassin versant Orb-Libron, établi sur la période 2020-2024 et porté par l'EPTB Orb-Libron. La phase 1 a été examinée en MISEN du 18 septembre 2019. La période couverte ici est 2023-2024 (financement et engagement des opérations).

Il concerne le petit cycle et le grand cycle de l'eau et a pour ambition de contribuer à :

- atteindre les objectifs du SDAGE et du PDM,
- · mettre en œuvre les objectifs du SAGE Orb Libron,
- constituer le programme opérationnel du SAGE et du PGRE,
- accompagner les maîtres d'ouvrage dans la mise en œuvre de leurs compétences des petit et grand cycles de l'eau (eau potable, assainissement, GeMAPI).

Il comprend 5 volets:

- volet A préservation et amélioration de la qualité des eaux.
- volet B gestion quantitative,
- volet C gestion des milieux,
- volet D contribution à l'adaptation au changement climatique,
- volet E animation.

2. Document transmis

Les éléments transmis sont le contrat (comprenant le diagnostic, le bilan de la phase 1, la stratégie et la partie contractuelle), le tableau de programmation financière et les fiches actions (version du 13 janvier 2023) relevant :

- du volet A « Préservation et amélioration de la qualité des eaux » (6 fiches),
- du volet B « Gestion quantitative » (3 fiches),
- du volet C « Gestion des milieux » (7 fiches),
- du volet D « Adaptation au changement climatique » (2 fiches),
- du volet E « Animation » (1 fiche).

Les participations financières indiquées sont en cours de validation.

Le projet de contrat sera présenté en CLE pour validation le jour de son installation le 19 janvier 2023.

3. Avis

L'avis de la MISEN s'appuie sur une présentation faite en séance le 16 janvier 2023 par l'agence de l'eau à partir des éléments communiqués par l'EPTB Orb-Libron à l'issue du comité technique du 6 janvier et des éléments complémentaires transmis jusqu'au 13 janvier.

Les observations et recommandations formulées portent, au regard des actions inscrites dans la phase 2 couvrant la période 2023-2024, sur le contenu du contrat, sa cohérence et son adéquation avec les objectifs du SDAGE 2022-2027 et du SAGE. Elles sont à intégrer au contrat qui sera présenté à la CLE.

Avant les étapes de validation par les maîtres d'ouvrage et la CLE, <u>il est proposé un avis de la MISEN sur le projet de seconde phase du contrat de rivière Orb-Libron 2020-2024, sous réserve de la prise en compte de ses observations et recommandations par la CLE du 19 janvier prochain chargée de valider le projet.</u>

Bilan de la phase 1 du contrat – programmation 2020-2022

La MISEN prend note du bilan satisfaisant de réalisation du contrat sur sa 1ère phase (82 % des actions réalisées ou engagées, correspondant à 62 % du montant prévisionnel du programme). Elle note toutefois de fortes disparités entre les différents volets, avec des niveaux d'engagement financier faibles pour ceux consacrés aux milieux aquatiques et au changement climatique (respectivement de 32 et 21 %, trois actions coûteuses dans le domaine de la continuité n'ayant pas été réalisées, représentant 27 % du montant global de la phase).

Elle note les avancées obtenues dans le domaine de la connaissance des systèmes d'assainissement et d'eau potable, indispensable à la définition des programmes de travaux dans le cadre (ou en vue) de la prise de compétences par les EPCI ou syndicats. Un certain nombre de ces schémas directeurs, bien qu'aidés, ne sont cependant pas encore lancés (CC du Grand Orb) et aucun d'entre eux n'est achevé à ce jour, retardant par là-même l'engagement de travaux, particulièrement dommageable dans le domaine des économies d'eau.

L'optimisation des prélèvements par les béals (eau brute) a atteint les objectifs de la phase 1 sur l'Orb et le Vernazobres, elle n'a été que partiellement réalisée sur le Jaur.

Dans le domaine de la préservation-restauration des milieux, de nombreuses actions à enjeu SDAGE/PDM n'ont pas été conduites : 4 actions relatives à la continuité, les opérations de restauration morphologique (travaux du Libron et du méandre de Savignac, étude d'un projet pour le Lirou), l'élaboration du plan de gestion stratégique des zones humides. En revanche, la MISEN note avec intérêt les avancées du territoire en matière d'études (Espace de Bon Fonctionnement et plan de gestion stratégique des espèces exotiques envahissantes en cours, étude de restauration dans le secteur du Poujol sur Orb (aidée mais à lancer par la CC du Grand Orb).

Le volet « adaptation au changement climatique » a été réalisé en partie (CABM), sans recours aux financements prévus.

Les animations inscrites au contrat (10 missions, portées principalement par l'EPTB mais aussi par la CABM et la commune de Puisserguier), indispensables à la mobilisation des acteurs et à la mise en œuvre des projets, ont été assurées comme prévu.

Phase 2 du contrat – programmation 2023-2024

La MISEN souligne la qualité du travail effectué par la rédactrice du contrat et la mobilisation des partenaires dans un délai contraint. Elle note la prise en compte de la demande formulée par la MISEN sur la 1ère phase relative à une analyse plus détaillée du contrat au regard du PDM du SDAGE.

La MISEN note, dans ce projet de 2nde phase de contrat, la bonne prise en compte d'enjeux majeurs du territoire mais souligne certains points de vigilance.

Pour plus de lisibilité, l'analyse est présentée pour chaque volet du contrat.

1. Volet Qualité

Les actions inscrites permettent de répondre à un certain nombre d'enjeux identifiés par le PDM :

- pollution ponctuelle urbaine et industrielle hors substances / pollution ponctuelle par les substances (hors pesticides) : poursuite de l'action collective de la CABM sur la masse d'eau Orb aval,
- pollution ponctuelle urbaine et industrielle hors substances / réhabilitation de réseau / réseaux par temps de pluie : tranche 2 des travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées à Laurens (pm), travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées à Cazouls-lès-Béziers sur le Rhonel, résorption des rejets diffus de l'îlot Port Neuf à Béziers et bassin d'orage en amont de la STEP de Béziers (opération majeure du contrat, anticipée par le MO au cours de la phase 1). Sur cette opération, la MISEN appelle l'attention sur la nécessité d'anticiper les procédures réglementaires dans un calendrier contraint,
- pollution diffuses par les pesticides : poursuite de la mise en œuvre des plans d'actions des captages prioritaires et engagement de la démarche pour les 2 nouveaux captages prioritaires (délimitation des AAC), bénéficiant de l'animation prévue au Contrat de Rivière.
- La réalisation ou finalisation des nombreux schémas directeurs d'assainissement du territoire est attendue pour aller plus loin sur ce thème.

2. Volet Gestion quantitative

La MISEN note avec intérêt la poursuite des travaux d'économies d'eau sur les prélèvements d'eau brute (béals), issus du PGRE, qui contribuent de façon notable au rétablissement de l'équilibre quantitatif et répondent aux attentes du PDM (et du PAOT).

Conformément à l'avis émis par la MISEN le 25 mars 2022 dans le cadre de la prolongation du plan d'action du PGRE, la nécessité d'équiper les béals à l'occasion des travaux pour la vérification du respect du débit réservé, et le respect des prescriptions nationales de l'arrêté ministériel du 11/09/2003 est réaffirmée.

Dans le domaine de l'AEP, la MISEN :

- note l'effort d'animation mis en place par l'EPTB dès 2020 pour répondre à l'enjeu de mobilisation des acteurs du territoire sur la thématique,
- regrette l'absence de travaux d'économies d'eau sur les réseaux (et ce depuis 2020), liée

au retard pris dans la réalisation des schémas directeurs (financés en phase 1 ou en parallèle et pas tous démarrés), alors même que la résorption du déséquilibre quantitatif est un enjeu majeur du territoire (identifié par le SDAGE et le SAGE et traduit par le PGRE),

• demande donc à l'EPTB de renforcer son investissement d'animation auprès des collectivités (suivi des études, gestion de projet territorial) afin de les mobiliser au plus vite et de faire émerger les projets de travaux.

En matière de connaissance, la MISEN note avec intérêt le portage par l'EPTB des 2 études sur le lien fonctionnel entre les karsts (masses d'eau FRDG 411 et 409) et les eaux superficielles, qui permettront d'améliorer les connaissances du fonctionnement hydrogéologique pour, notamment, mieux positionner la substitution dans la stratégie du PGRE et alimenter la réflexion en vue de sa révision après 2024. En outre, l'étude prospective en vue de l'anticipation du changement climatique dans la gestion quantitative de la ressource (cf. volet changement climatique, portage EPTB) contribuera également à la révision du PGRE et à l'optimisation de la gestion quantitative. Ces deux actions répondent aux recommandations formulées par la MISEN dans son avis sur les suites à donner au PGRE.

En complément, une étude sur le lien entre le niveau du seuil du pont Gaston Doumergue et la productivité des captages AEP du SIVOM Orb et Vernazobres (captage de la plaine de Sévignac à Cazouls-lès-Béziers) et de la CC Avant-Monts (captage de la plaine d'Aspiran à Thézan-lès-Béziers) non inscrite au présent contrat, pourra faire l'objet de financement (de l'Agence de l'Eau notamment) en parallèle du contrat.

Cette étude devant apporter des éléments permettant d'identifier la stratégie optimale pour la restauration de la continuité écologique au droit du seuil du pont Gaston Doumergue, elle répondra également aux enjeux visés dans le volet suivant.

3. Volet Préservation et restauration des milieux

La MISEN note avec intérêt :

- l'intégration des différentes actions prévues sur l'axe Orb autour de l'évaluation de l'efficience des ouvrages de franchissement piscicole (qui ont pris en compte les recommandations émises dans le cadre de la phase 1 du contrat), qui contribuent à l'objectif de continuité du SDAGE, ainsi que l'analyse de l'évolution du profil en long (du pont Gaston Doumergue à Béziers) qui contribue, sur ce tronçon, aux attentes du PDM en matière d'équilibre sédimentaire
- l'intégration du projet phare de restauration morphologique du Libron et des travaux qui doivent découler de l'étude morphologique du secteur du Poujol-sur-Orb, répondant aux exigences du PDM. Pour ces deux projets, la nécessité d'une DIG pour pouvoir mobiliser des fonds publics sur des terrains privés est rappelée.
- la poursuite de l'étude EBF des bassins Orb-Libron par la phase indispensable de concertation (portage EPTB), étude stratégique en vue de la préservation de ces espaces et dans le cadre de la définition de travaux de restauration à venir,
- les actions issues du plan de gestion stratégique des espèces exotiques envahissantes (communication, lutte),
- en matière de zones humides, l'intégration d'actions issues du plan de gestion du delta de l'Orb, réalisé en parallèle de la phase 1 du contrat et qui visent à restaurer les fonctionnalités hydrologiques du delta.

Cependant, la MISEN attire l'attention de la CLE sur les attentes importantes du PDM 2022-2027 sur ce territoire en matière de morphologie, d'équilibre sédimentaire et de continuité et sur leur faible niveau de mise en œuvre à ce jour :

- pour la morphologie, sont concernés l'Orb à partir de sa confluence avec la Mare, certains de ses affluents (Vèbre, Bitoulet, Jaur, Vernazobre, Lirou), la Naubine,
- pour l'équilibre sédimentaire, les principaux cours d'eau du bassin de l'Orb sont concernés (l'Orb à partir de l'aval du barrage des Monts d'Orb sauf la masse d'eau du Jaur au Vernazobre -, le Vernazobre et la Mare),

- pour la continuité : 5 ouvrages font l'objet d'actions PAOT (seuil du pont Gaston Doumergue (ROE35355), moulin Neuf (ROE36814), moulin Maynard (ROE36944), seuil de Roquebrun (ROE49328), seuil de la Bouriasse (ROE36882)),
- pour l'entretien des cours d'eau : il ne doit pas se limiter à la simple gestion du risque inondations mais bien intégrer un volet restauration de milieu.

Il est donc attendu une mobilisation particulière de l'animation territoriale portée par l'EPTB de sorte à susciter cette dynamique d'action, à la fois dans le cadre de la présente contractualisation et au-delà (il est bien noté que la démarche a récemment été relancée autour du seuil du pont G. Doumergue).

4. Volet adaptation au changement climatique

La MISEN prend bonne note de la volonté d'engagement du territoire dans ce champ nouveau de l'adaptation au changement climatique, au travers des réflexions prospectives que va porter l'EPTB dans le domaine de la gestion quantitative de la ressource et autour des activités existantes sur le delta de l'Orb. Ces démarches répondent à une observation de la MISEN sur la phase 1 du contrat.

5. Volet animation

La MISEN note avec intérêt la poursuite de l'engagement du territoire (et celui de l'EPTB en particulier) dans l'animation territoriale indispensable au maintien de la mobilisation des acteurs autour de certaines actions à poursuivre (lutte contre les pollutions en pesticides et en toxiques, optimisation des prélèvements des béals). Cette animation est tout particulièrement nécessaire et attendue pour les thématiques à enjeu qui restent à traiter (économies d'eau des collectivités, restauration morphologique).

Au vu de cette analyse, la MISEN donne un avis favorable au projet de phase 2 du contrat de rivière Orb-Libron portant sur 2023-2024, sous réserve de la prise en compte de ses observations et recommandations par la CLE prévue le 19 janvier prochain qui validera le projet.

Le chef du service eau, risques et nature,

Par délégation

Le Chef de Service

Eau-Risques-Nature

Olivier MEVEL

Olivier N. V. L.

totale and a